

**Service instructeur**  
Direction des Systèmes d'Information

5<sup>ème</sup> Commission - N° 2006/III-5e/16

**Service consulté**  
Direction Générale



**DECISION MODIFICATIVE N°1  
INFORMATIQUE (politique J02)**

Résumé : Deux programmes composent la Politique J02 (Informatique). L'un est dédié aux équipements et prestations informatiques (J021), le second aux télécommunications (J022). Pour la DM1 une inscription globale de 1 170 679.38 € d'Autorisations de Programme et de 1 347 750 € de Crédits de paiement est demandé.

**I. Matériels et prestations Informatiques (J021)**

Les besoins en crédits supplémentaires au titre du programme J021 (informatique) se décomposent en 4 axes :

- les opérations prévues mais non retenues au BP 2006
- les opérations engagées nécessitant un complément budgétaire
- les nouvelles opérations
- les opérations budgétées au BP 2006 mais non réalisées cette année

***1) Opérations prévues mais non retenues au BP 2006***

Il s'agit d'opérations dont la réalisation devait pouvoir s'engager en 2006, mais qui n'ont pas été retenues au moment de l'élaboration du Budget Primitif. A titre indicatif on peut citer l'informatisation des Commissions Locales d'Insertion (C.L.I.), le remplacement des équipements des deux C.I.O. départementaux ou le transfert des personnels de la D.D.E.

Ces opérations représentent 376 000 € d'autorisation de programme (A.P.) et 389 000 € de crédit de paiement (C.P.)

## **2) les opérations engagées nécessitant un complément budgétaire**

D'autres opérations nécessitent un complément financier notamment au regard de l'évolution de leur périmètre fonctionnel depuis l'élaboration du Budget Primitif. C'est le cas pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) avec sa composante de numérisation des 60 000 dossiers de la COTOREP ou du Système d'information en Gestion Financière qui sera étendu à la Commande Publique.

Ces compléments budgétaires représentent 1 150 000 € en A.P. et 761 100 € en C.P..

## **3) les nouvelles opérations**

De nouvelles opérations sont apparues à la demande des services. On peut citer à titre d'exemple la mise à niveau du logiciel de gestion des certificats de Santé, le transfert des données à la CNRACL, un logiciel d'aide à la rédaction des marchés ainsi qu'un logiciel de gestion du parc informatique.

Le complément budgétaire pour ces nouvelles opérations s'élève à 285 100 € en A.P. et 266 500 € en C.P.

## **4) les opérations budgétées au BP 2006 mais non réalisées cette année**

Enfin, certaines opérations ne pourront être réalisées en 2006 comme prévu. C'est le cas pour le Système d'Information en Ressources Humaines dont le temps d'étude est plus important et ne débouchera pas sur des prestations facturables en 2006, ou pour les projets « e-administration » pour lesquels nous avons décidé de développer en interne les modules souhaités. A ces éléments s'ajoute une restitution d'A.P. antérieures effectuée par la Direction des Finances

Les crédits ainsi restitués s'élèvent à 903 820.62 € en A.P. et 348 250 € en C.P.

## **II. Matériels et prestations en télécommunications (J022)**

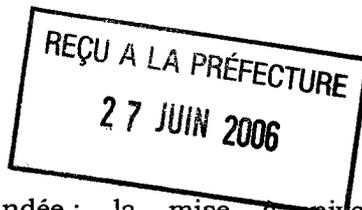
Les besoins en crédits supplémentaires au titre du programme J022 (informatique) se décomposent en 2 axes :

- o les opérations engagées nécessitant un complément budgétaire
- o les nouvelles opérations

### **1) les opérations engagées nécessitant un complément budgétaire**

Dans le domaine des télécommunications, les opérations engagées nécessitant un complément budgétaire concernent des projets de câblage (LVD, CIO Mulhouse, Immeuble « Europe » à Colmar) et l'extension d'autocommutateurs suite à la décision d'installer la M.D.P.H. au 48 av. de la République.

Ces opérations représentent 163 400 € en A.P. et 179 400 € en C.P.



**2) les nouvelles opérations**

Une seule nouvelle opération est demandée : la mise à niveau de certains autocommutateurs en place dans les CMS pour permettre, dans le cadre du projet « culture commune de l'accueil », de mettre en œuvre la fonction de pré-décrocher.

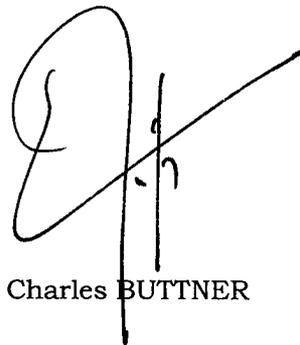
Le budget correspondant s'élève à 100 000 € en A.P. et en C.P.

Je vous propose d'inscrire au titre de la Décision modificative n°1 les crédits suivants :

- 462 000 € pour les dépenses de fonctionnement
- 885 750 € en crédits de paiement et 1 170 679.38 € d'autorisations de programmes nouvelles au titre de l'investissement.

Ces inscriptions budgétaires sont ventilées dans les différents programmes conformément au tableau financier joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

## Propositions DM1 de la DSI

Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement

### 121 DIR DES SYSTEMES D'INFORMATION

Politique	CP proposés
J02	462 000,00
	462 000,00

Total 462 000,00

## Propositions AP/CP DM1 de la DSI

Numero de Programme	Libellé du programme	AP proposés DM1 2006	Crédits de paiements proposés DM1 2006
J021	Informatique	907 279,38	606 350,00
J022	Réseaux de télécommunication	263 400,00	279 400,00
		1 170 679,38	885 750,00